

Mairie d'ANCEAUMEVILLE  
 Département de la Seine-Maritime  
 Arrondissement de Rouen  
 Canton de Bois-Guillaume

EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS

Tél : 02 35 32 59 72  
 Fax : 02 35 32 10 53

Séance du 29 août 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-neuf du mois d'août à vingt heures trente minutes, se sont réunis à la salle des mariages de la mairie les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LANGLOIS, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués le 23 août 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Quorum atteint

Absents : 7

Procurations : 3

Nombre de votes : 11

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LANGLOIS Jean-Marie - FOUCAULT Yves - ALEXANDRE Charlotte - GODARD Harmony - LARCHEVEQUE Carole - LEPAGE Éric - QUINTINO David – TORCHY Odile.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 : fixe le quorum au tiers des membres présents (jusqu'au 31 juillet 2022).

Etaient absents excusés :

- Madame COUESNON Delphine a donné sa procuration à Monsieur QUINTINO David
- Madame LE BIHAN Virginie a donné sa procuration à Monsieur LANGLOIS Jean-Marie
- Monsieur LE GALL Régis a donné sa procuration à Madame GODARD Harmony
- Madame THOMAS Claude, absente excusée non représentée
- Monsieur BELIN Fabien, absent excusé non représenté

Etait absents non excusés :

Madame HAMEL Aurélie.  
 Monsieur HOYÉ Didier

Monsieur LEPAGE Éric, Conseiller Municipal est nommé secrétaire de séance.

**2022-40 : Repas des Séniors le 09 octobre 2022 : animation du repas, choix du traiteur, prix de l'accompagnant**

Le repas est offert aux habitants d'Anceaumeville âgés de 65 ans (en 2022) et plus. Après avoir consulté plusieurs devis, l'artisan Panchout traiteur de Montville a été choisi pour organiser le repas des séniors qui aura lieu le dimanche 09 octobre 2022.

Le prix du repas accompagnant a été fixé à 30 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide, à l'unanimité,**

- De **retenir le traiteur Panchout de Montville** pour un coût de **28 euros TTC/repas**
- De **prendre 2 serveurs/serveuses de chez Monsieur Panchout pour le service.**

conseil municipal

conseil municipal

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de **prestation de service « Jean-Marie Animation »** retenue pour l'animation de ce repas pour un **montant de 200 euros**
- De fixer le **prix du repas accompagnant à 30 euros.**
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier
- **Charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600071-20220829-202240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2022

Affichage : 03/09/2022

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean-Marie LANGLOIS



Le Secrétaire de séance, Éric LEPAGE